



## Problème de devis

-----  
Par Azebulon

Bonjour,

J'ai fais appel à une entreprise pour faire changer des fenêtres de mon domicile. Il m'a établi un devis qui me convenait car moins cher que d'autres devis. J'ai signé ce devis et lui aussi. Je lui ai laissé 4 chèques pour payer en plusieurs fois ces fenêtres.

Trois jours après ce professionnel me contacte en me disant qu'il s'est trompé sur le devis et qu'il l'annule à moins que je ne paie environ 300 euros de plus. Il m'explique qu'il s'est trompé sur la somme totale. Le prix des fenêtres est bon mais la somme n'est pas bonne. Il me dit que j'aurais du le voir !! C'est vrai que je n'ai pas pour habitude de refaire les additions d'un devis !! Ce qui m'intéresse c'est le total. Je lui signifie que je ne suis pas d'accord, que pour moi un devis signé doit être respecté et qu'il doit faire les travaux. Il refuse. Je contacte alors un conciliateur de justice qui est manifestement du coté du professionnel car il me dit que le devis peut être annulé car il s'agit d'une erreur de calcul !! je ne suis pas du tout convaincu par cette réponse. Il a obtenu de la part du professionnel une réduction de 70 euros !!! que j'ai refusée évidemment. Que dit la Loi dans un pareil cas ? je n'arrive pas à trouver de réponse correct. En vous remerciant par avance pour votre réponse. G. R.

-----  
Par ESP

Bonjour

Il n'est pas certain que le juge éventuellement amené à trancher, vous donne raison car l'erreur d'addition est flagrante d'après votre récit. Il pourrait partager les torts... Et les frais de procédure.  
Pour un tel montant, mieux vaut accepter mutuellement un arrangement .